

AFFAIRE N° 17

CONSTRUCTION D'ABRIBUS (TRANCHE 1989)

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage d'installer des abribus aux arrêts les plus fréquentés à l'intérieur de l'agglomération.

Le projet comprend la fourniture et la pose de quarante abris identiques aux modèles installés sur le C.D. 44 face au Lycée du Butor ou dans la Rue Roger Payet au Chaudron.

Le financement de l'opération, évalué à 1 400 000 F, est prévu sur le chapitre 901 - article 23 du budget communal.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;

- de m'autoriser :

* à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;

* à solliciter les subventions qui pourraient être accordées à la Commune.

AVIS DES COMMISSIONS

La Commission URBANISME émet un avis favorable.

Elle souhaite être consultée sur les futures implantations de ces abribus.

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES et FINANCES sont également favorables.

L'inscription budgétaire est de 2 000 000 F, dont 600 000 F de subvention au titre du Contrat de Productivité.

A ce jour, dix-neuf abribus ont été construits, pour un montant global de 700 000 F. Il reste 1 300 000 F (et non 1 400 000 F) de crédit.

Trente nouveaux abribus pourraient donc être réalisés.

L'opération doit se terminer impérativement avant la fin de l'année 1989, pour bénéficier des 400 000 F restants du Contrat de Productivité.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est demandé à la Commission URBANISME de veiller à l'implantation future des abribus, notamment au niveau des écarts de la Commune.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions, sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 30 JUIN 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

